



Obligations du bailleur : peut-il récolter les fruits du jardin ?

Par **LDM75**, le **05/09/2013** à **18:16**

Je loue une petite maison avec jardin.

En l'absence de toute clause spécifique au contrat de bail, le propriétaire peut-il venir récolter les fruits du jardin ? Sur quel fondement juridique puis-je m'opposer à ce souhait du propriétaire ?

Par **janus2fr**, le **05/09/2013** à **18:45**

Bonjour,

Votre bail doit obligatoirement lister ce que vous louez en différenciant les parties dont vous avez la jouissance exclusive d'éventuelles parties à jouissance partagée.

Si le jardin en question vous est loué en jouissance exclusive, le propriétaire n'a pas le droit d'y pénétrer (c'est chez vous, pas chez lui) et encore moins y récolter les fruits.